

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'AVEYRON

Commune ARGENCES EN AUBRAC

Séance du 22 juin 2017

NOMBRES DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	46
Convocation en date du 12/06/2017		

Objet :

**Tarifs des concessions ou columbariums
dans les cimetières de : LA TERRISSE,
ALPUECH, VITRAC et LACALM.**

L'an deux mille dix-sept
Et le 22 juin à 20 heures

Suivant Arrêté Préfectoral n°2015-322 01 BCT du 18 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'ARGENCES EN AUBRAC, à compter du 1^{er} janvier 2016,
Se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire

Présents : ALBOUZE Geneviève, BALDY Wilfried, BARRAUD Pierre, BATUT Eric, BES Michel, BIRON Gérard, BORIE Jean-Claude, CANTUEL Annick, CAYLA David, CHABRAT Henri, CONDON Jean-Eugène, DELBOR Corinne, DIJOLS Jean-Pierre, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, GARREL Thierry, GASQ Christiane, GASQ Marie-Paule, GIRBAL Bernard, IGNACE André, IMBERT Arnaud, JOULIA Patricia, LEBOULENGER Janine, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MIQUEL Vincent, MOULIAC Philippe, RAFFY Daniel, RAYMOND André, RICHARD Jean-François, RODIER Marcel, ROUQUETTE Michel, SOUREIL Claude, VABRET Murielle, VALADIER Géraud, VALADIER Jean, VENZAC Jean-Baptiste, VEZY Jean-Michel

Excusés/Représentés : BOISSONNADE Colette (pouvoir à Annick CANTUEL), CAYRON Huguette (pouvoir à Paulette LOUVRIER), DAGES Alain (Pouvoir à André RAYMOND), FRANC Christian (pouvoir à Jean-François RICHARD), IMBERT Laurent (pouvoir à Patricia JOULIA), LANNE Marie-Pierre (pouvoir à Géraud VALADIER), MAXCH Olivier (pouvoir à Corinne DELBOR)

Absents : BALITRAND Michel, BESOMBES Jean-Bernard, BESOMBES Rosine, BOUYSSOU Alexandre, CARRIE Roland, CHAYRIGUES Marie-Laure, CONQUET Céline, DELMAS Laurent, DELTHEIL Claire, DOMERGUE Géraldine, DROUILLET Julien, NAYROLLES Gilbert, PRAT René, RIGAL Jean-Pierre, ROLLAND Frédéric, TERRISSE Jean-François, VACOSSIN Patricia, VAISSIER Hugues, VAYSSIERE Odile, VENZAC Benoît

M. David CAYLA a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs concernant la vente de concession à perpétuité dans les cimetières communaux.

- LA TERRISSE : 25€ / m²
- ALPUECH : 31€ /m²
- VITRAC : concession de 2.50 m²: 54€
- : concession de 6.25 m²: 77€
- LACALM : concession de 1.50 m x2.50 m : 500€
- : concession de 2.50 m x 2.50 m : 800€
-
- : columbarium pour 5 ans : 82.50€
- : columbarium pour 30 ans : 495€
-

Il faut rajouter aux tarifs indiqués 25 € correspondant aux frais d'enregistrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE les tarifs ci-dessus.

- INDIQUE que les tarifs seront harmonisés en 2018, conformément à la réglementation et au principe d'égalité régissant le service public et qu'un règlement intérieur commun sera mis en œuvre.

- DONNE mandat à Monsieur le Maire.



**Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois, et an susdits**

M. le Maire,

Jean VALADIER

**Et envoi en Préfecture, le 28/06/2017,
Pour extrait conforme.**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Tarifs des concessions ou colombariums dans les cimetières de la
Terrisse, Alpuech, Vitrac et Lacalm

Date de décision: 22/06/2017

Date de réception de l'accusé 29/06/2017
de réception :

Numéro de l'acte : 22062017_505

Identifiant unique de l'acte : 012-200055846-20170622-22062017_505-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 19/04/2017
classification :

Nom du fichier : concessions.pdf (012-200055846-20170622-22062017_505-
DE-1-1_1.pdf)